



JEUNE INSTALLÉ : SAVOIR GÉRER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE SON EXPLOITATION (2 demi-journées)

OBJECTIFS

Maîtriser la gestion de son exploitation et savoir répondre aux procédures administratives applicables.

PROGRAMME

Mardi 10 avril (9h00-12h30)

Savoir déclarer sa TVA.

- Rappel des différents systèmes : TVA forfaitaire et Réel TVA
- Choix des modalités et délais
- Les formulaires appliqués à la procédure TVA (télédéclaration)
- Savoir calculer le total des dettes TVA et des créances TVA
- Rappels sur la facturation (aspects réglementaires et pratiques)

Lundi 14 mai (13h30-17h00)

Savoir déclarer ses revenus professionnels agricoles.

- L'imposition des résultats agricoles : revenus catégoriels, IR ou IS,
- Les conséquences d'un régime du micro BA ou de réel
- Micro BA : les obligations, les imprimés administratifs, les délais
- Réel: les obligations, les imprimés administratifs, les délais
- Les crédits d'impôts possibles en lien avec l'activité agricole
- La déclaration de ses revenus professionnels à la MSA
- Calendrier des formalités administratives.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et étude de cas.



Mardi 10 avril et Lundi 14 mai 2018



à Auch (Gers - 32)

Intervenant : Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Jeune installé : savoir gérer les formalités administratives de son exploitation.

DATES : Mardi 10 avril et Lundi 14 mai 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 27 mars** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

JEUNE INSTALLÉ : SAVOIR GÉRER SES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES SUR SON EXPLOITATION

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 10 avril de 9h00 à 12h30 et 14 mai de 13h30 à 17h00 au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3 : 81 Route de Pessan 32000 Auch.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.